

# Partenariat

Patients - Familles et proches -  
Equipes soignantes



Les intérêts du patient sont au cœur du projet thérapeutique. Celui-ci doit donner son accord pour que des contacts avec ses proches soient pris.

## Partenariat à toutes les étapes

Vous avez un proche hospitalisé en psychiatrie. Les répercussions de cette hospitalisation sont souvent difficiles à vivre.

D'une part, vous avez besoin d'informations, d'écoute et de soutien. D'autre part, vous apportez aux équipes soignantes vos compétences et la connaissance de votre proche.

Ce partenariat se fait à toutes les étapes de la trajectoire de soins, en ambulatoire et en hospitalier.

## Le rôle de l'équipe soignante

- Vous pouvez solliciter le référent médical et le référent infirmier de votre proche pour plus d'information ou conseil.
- Dans les 48h suivant l'admission, avec accord de votre proche hospitalisé, l'équipe soignante de l'unité prend contact avec vous.
- Les proches sont associés, autant que possible, aux processus de sortie.
- En ambulatoire, les relations de partenariat doivent être poursuivies.

## Informations pratiques

Lieu de soins \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Médecin référent \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Infirmier référent \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Assistant social \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Chef de clinique \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Infirmier responsable d'unité \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Ce document a été élaboré par le département de santé mentale et de psychiatrie avec la collaboration du service de la communication patients et usagers.